

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL_2024_089

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Séance du mercredi 03 juillet 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trois juillet à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M./Mme Prénom NOM, TITRE.

Date de convocation : 27 juin 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 24
- Votants : 32

Présents :

Philippe RIO - Yveline LE BRIAND - Lamine CAMARA - Claire TAWAB KEBAY - Ganesh DJEARAMIN - Saadia BELLAHMER - Fatima MAHFOUD - Philippe LOUISON - Mognidaho ISSA - Mahamoud SOILIH - Youssef BOUKANTAR - Ali Mohamed ABOUDOU - Sarah CHABROT - Laetitia JACQUEMIN - Seynabou Léonie DIARRA - Imène KEDDOU - Sara GHENAIM - Anaïs KOSE - Sylvie GIBERT - Neal SAUNIER - Janna BOUBENDIR - Fatouma SYLLA - Marie FOLLY - Dominique BRIVADY

Excusés Représentés :

Fatima OGBI représentée par Claire TAWAB KEBAY - Pascal TROADEC représenté par Saadia BELLAHMER - Arsène ZERKAL représenté par Ganesh DJEARAMIN - Jacky BORTOLI représenté par Philippe RIO - Michèle AUBRY représentée par Ali Mohamed ABOUDOU - Rose-Marie THUILOT représentée par Yveline LE BRIAND - Martial GAMIETTE représenté par Lamine CAMARA - Kouider OUKBI représenté par Janna BOUBENDIR - Cheick Oumar N'DIAYE représenté par Sylvie GIBERT

Absents :

Ngandu NTUMBA ép KENYA - Aziza BELABDA

Délibération N°DEL_2024_089 : « Demande de subvention au titre du Fonds vert – Ingénierie : Missions d'études et d'assistance énergie, climat et performance »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

SLOW

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires et son renforcement à hauteur de 2.5 milliards d'euros en 2024, dont 15 % réservés aux Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville,

Vu le 2ème Contrat d'Engagements Budgétaires et Financières, 2024-2028, pour réussir Grigny 2023, entre la ville et l'Etat, approuvé par délibération n° DEL-2024-0016 en date du 18 mars 2024,

Considérant que la crise énergétique nous incite à accélérer notre politique de transition écologique et les études et investissements associés,

Considérant l'intérêt d'un schéma directeur énergie sur nos bâtiments afin de construire, piloter et évaluer une stratégie globale de transition,

Considérant l'examen de ce dossier par la Commission Ressources du mercredi 26 juin 2024.

Délibère, et décide,

De solliciter auprès du Fonds Vert - ingénierie, un financement au taux maximum pour l'opération suivante :

- Missions d'études et d'assistance énergie, climat et performance du patrimoine d'un montant de 97 890.00 euros HT,

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant en cas d'empêchement, à établir tous les dossiers nécessaires à l'instruction et à l'attribution de cette subvention et à signer tous les documents correspondants.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote à l'unanimité

NPPV : 1

Kouider OUKBI

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification